



Ouverture de l'assemblée

1. Ordre du jour

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Saint-Urbain, tenue le lundi 10 janvier 2022, à dix-neuf heures trente (19h30) par vidéoconférence ;

2. Procès-verbal

- 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Saint-Urbain, tenue le lundi 13 décembre 2021, à dix-neuf heures trente (19h30) au lieu habituel des délibérations;
- 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de Saint-Urbain, tenue le lundi 13 décembre 2021, à vingt heures vingt-cinq (20h25) au lieu habituel des délibérations;

3. Trésorerie

- 3.1 Résolution du conseil municipal pour approuver les comptes à payer du mois de décembre au montant de 245 395.85 \$ et 24 386.17 \$ en salaire;

4. Voirie et infrastructures

- 4.1 Aucun point à l'ordre du jour;

5. Incendie et sécurité publique

- 5.1 Aucun point à l'ordre du jour;

6. Urbanisme

- 6.1 Aucun point à l'ordre du jour;

7. Loisirs et culture

- 7.1 Aucun point à l'ordre du jour;

8. Résolution à caractère général

- 8.1 Aucun point à l'ordre du jour;

9. Avis de motion

- 9.1 Avis de motion pour la présentation d'un règlement numéro 374 modifiant le règlement de zonage numéro 151 dans le but de créer une zone pour le nouveau développement résidentiel municipal au cœur du village et de définir les dispositions pour cette zone;

10. Règlement

- 10.1 Adoption du règlement numéro 367 décrétant l'imposition pour l'année 2022 des taxes foncières et locatives et la tarification des services pour l'année 2022;
- 10.2 Adoption du règlement numéro 372 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 10.3 Adoption du règlement d'emprunt numéro 373 décrétant une dépense de 740 000 \$ pour les travaux de la phase 2 du développement au Cœur du village;
- 10.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 374 modifiant le règlement de zonage numéro 151 dans le but de créer une zone pour le nouveau développement résidentiel municipal au cœur du village et de définir les dispositions pour cette zone;

11. Autres

- 11.1 Correspondance :
 -
- 11.2 Affaire nouvelle;
 - 11.2.1 Développement au cœur du village – Prolongement du réseau électrique et de télécommunication et servitude à conserver en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada;
- 11.3 Représentations des membres du conseil;
- 11.5 Période de questions;
- 11.6 Levée de l'assemblée.